

## Procès-verbal de la 237<sup>e</sup> assemblée générale tenue le 12 février 2026 à 12h30 au local 2-52-101

Présences : 83 présences

### Ordre du jour

<b>1. Nomination à la présidence de l'assemblée.....</b>	<b>2</b>
<b>2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres .....</b>	<b>2</b>
<b>3. Lecture et adoption de l'ordre du jour .....</b>	<b>2</b>
<b>4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 235 assemblée générale tenue le 9 octobre 2025 et suites .....</b>	<b>2</b>
<b>5. Informations .....</b>	<b>3</b>
5.1 CRT (Comité des relations du travail).....	3
5.2 SPR (Services professionnels rendus) .....	4
5.3 Dîner des nouvelles personnes enseignantes .....	4
5.4 États généraux.....	4
<b>6. Projets de lois et réflexion sur la grève sociale.....</b>	<b>4</b>
<b>7. Plage horaire commune – fin du projet-pilote, bilan et prochaines étapes .....</b>	<b>6</b>
<b>8. PEQ (Programme d'expérience québécoise) .....</b>	<b>8</b>
<b>9. Garda .....</b>	<b>9</b>
<b>10. Élections .....</b>	<b>11</b>
10.1 Nomination d'un.e président.es d'élection, d'un.e secrétaire et de deux scrutateurs .....	11
10.2 Élection au Comité de la FG (remplacement de Félix Morin) .....	11
10.3 Élections aux comités institutionnels .....	12
<b>11. Divers .....</b>	<b>12</b>
11.1 PÉR (Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés).....	12
11.2 Culture .....	12
<b>12. Levée de l'assemblée. ....</b>	<b>12</b>

## 1. Nomination à la présidence de l'assemblée

Evelyne Letendre, présidente du SPECS, ouvre l'assemblée. Un mot de remerciement pour Mathieu Poulin-Lamarre est lu afin de souligner son travail au SPECS. Evelyne propose la présidence :

### **Résolution 237.1**

*« Il est proposé de nommer Claudine Desautels à la présidence d'assemblée. »*

Julie Dionne propose et Josée Morais appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres

### **Résolution 237.2**

*« Il est proposé d'accepter les nouveaux et nouvelles membres suivant-es :*

- *Anne Desruisseaux (Philosophie)*
- *Mathieu Frappier (Mathématiques)*
- *Émilie Guigovaz (Technologie du génie civil)*
- *Alexandrine Jutras-Carignant (Psychologie)*
- *Véronique Pelletier (Musique).* »

Annissa Laplante propose et Noémie Darveau appuie.

Adoptée à l'unanimité.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

### **Résolution 237.3**

*« Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »*

Chantal Gauvreau propose et Léa Mead appuie.

On demande un ajout dans « Divers » : Programme pour les étudiant·es réfugié·es.

Adoptée à l'unanimité.

## 4. Lecture et adoption du procès-verbal de la 235 assemblée générale tenue le 9 octobre 2025 et suites

### **Résolution 237.4**

*« Que les membres de l'assemblée générale du SPECS adoptent le procès-verbal de la 235e assemblée générale tenue le 9 octobre 2025 tel que présenté. »*

Mathieu Poulin-Lamarre propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

**Suites au procès-verbal :** aucune suite.

## 5. Informations

### 5.1 CRT (Comité des relations du travail)

Steve McKay, vice-président aux relations de travail, mentionne des éléments liés au CRT :

#### 1. Injection de la sous-embauche

13,25 ETC de sous-embauche ont été injectés dans le scénario de tâches de l'hiver 2026. Une majorité des départements ont utilisé la ressource cet hiver. Cette injection est le résultat d'une négociation serrée avec la direction, car la première position des patrons proposait plusieurs utilisations discutables. Selon le VP aux relations de travail, une injection d'une quantité similaire pourrait avoir lieu à l'automne 2026 puisque la sous-embauche se cumule toujours. Les membres du CRT prévoient une négociation agressive pour le projet d'automne afin de mettre fin à la sous-embauche systématique. Ils vont suggérer que le prochain projet soit déficitaire afin d'éviter la sous-embauche. La partie patronale ne semble pas arriver à un consensus. François Loubier est plus conservateur, alors que d'autres membres de la direction semblent appuyer la vision de la partie syndicale. Les membres du CRT ont des mandats pour éviter que la direction ne crée une réserve d'ETC.

#### 2. Ouverture et fermeture de groupes à l'hiver 2026

Il y a eu 31 ajouts de groupes cet hiver. 7 groupes ont été fermés, dont 5 en Éducation physique et à la santé. On se demande pourquoi le département est plus affecté depuis les deux dernières sessions. Steve annonce que de l'instabilité est à prévoir en raison du nouveau processus de paiement des personnes étudiantes. Plus de risques de désinscription après les CRT de tâches seront présents puisqu'il n'y aura qu'un seul paiement. Le CRT garde l'œil ouvert. Steve mentionne de multiples raisons pour ce changement de procédure, dont les économies de frais bancaires et les demandes étudiantes répétées. Notre cégep était un des derniers à avoir un double paiement.

#### 3. Heure de dîner

Un courriel de la direction a généré beaucoup de questionnements puisqu'il avisait les membres d'une nouvelle possibilité d'avoir un cours sur l'heure du midi. Le courriel avait été envoyé trop tôt, avant la validation par les RH et le CRT. Cette plage horaire devait permettre la tenue de certains cours ou stages de 5 heures sans coupure. Cette session, moins d'une dizaine de personnes sont affectées. La direction nous assure que les gens ont été contactés et ont accepté cette plage horaire. Toutefois, le choix offert n'était pas très intéressant : un cours du soir ou un cours le midi. Le manque de locaux et l'augmentation anticipée de la population étudiante amènent la partie syndicale à talonner la direction afin qu'elle trouve de l'espace. La direction affirme travailler fort pour trouver de nouveaux locaux.

#### 4. Entente sur les cours multi

Une entente a été conclue en Techniques d'administration et de gestion. Toutefois, les travaux se poursuivent en Sciences humaines. Des rencontres ont eu lieu et se poursuivront avec les départements et sous-comités concernés. Pour les tâches de l'hiver 2026, ce sera le statu quo et l'entente actuelle sera appliquée. Plusieurs travaux ont lieu en CRT à ce sujet et se poursuivent.

#### 5. Date du début des vacances estivales 2026

Les vacances du personnel enseignant débuteront le 12 juin 2026 à 17h00. Le retour au travail se fera le vendredi 14 août 2026 et les cours débuteront le mercredi 19 août 2026.

## 5.2 SPR (Services professionnels rendus)

Evelyne Letendre rappelle que l'exécutif assure une veille dans ce dossier. Les membres sont invité.es à transmettre de l'information sur les impacts positifs et négatifs perçus dans leur département pour permettre à l'exécutif de tracer un portrait et de nourrir le grief. On se demande si la journée pédagogique est un SPR. Le VP aux relations du travail mentionne que les interprétations syndicales et patronales divergent pour le moment à ce sujet. De plus, le SPECS ne négociera pas une entente qu'on considère illégitime, donc il ne proposera pas à la direction de nouveaux éléments à inclure dans les SPR. On suggère aux membres d'aller voir leurs DEP pour discuter des modifications qu'ils veulent apporter. Les informations reçues de la FNEEQ nous montrent que ce qu'on fait ici ne respecte pas l'esprit de la convention collective.

## 5.3 Dîner des nouvelles personnes enseignantes

Evelyne Letendre invite les nouvelles personnes enseignantes à un dîner le mercredi 25 février. Deux plages seront offertes (11h30 et 12h30). Cette rencontre permet aux nouvelles personnes enseignantes d'avoir des renseignements sur le fonctionnement de certaines instances, sur le calcul de leur tâche, sur leurs droits ainsi que de poser des questions et de socialiser dans une ambiance conviviale.

## 5.4 États généraux

Bryan Teasdale, enseignant en Langues modernes, a assisté aux États généraux de l'éducation pour la transition écologique et sociale organisés par la FNEEQ en janvier dernier. Il devait venir nous parler de son expérience aujourd'hui, mais n'a pas été en mesure de venir à l'AG. Les informations seront envoyées dans un prochain QLP.

# 6. Projets de lois et réflexion sur la grève sociale

Evelyne Letendre et Steve McKay présentent le contexte social actuel qui amène les diverses instances syndicales à réfléchir à la suite de la mobilisation.

Evelyne rappelle que des informations plus précises sur les projets de loi, entre autres, ont été données lors de la dernière AG ainsi que dans un QLP paru avant Noël. Elle mentionne le bilan plutôt médiocre de la CAQ à plusieurs égards : services publics souffrants, subventions et compressions critiquées, saga du 3e lien, abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), etc. Elle souligne l'austérité actuelle et le sous-financement des services publics qui nous affectent autant comme citoyen.nes que comme employé.es. Dans les cégeps, les impacts des coupes et du manque de financement se font sentir, mais les ministres de l'Enseignement supérieur passés et actuelles semblent désengagés. On craint que les compressions soient doublées cette année et que l'impact soit encore plus grand sur nos conditions de travail et sur les services offerts aux personnes étudiantes.

Steve présente ensuite le concept de dérive autoritaire : volonté de réduire les libertés des personnes, de remettre en question les processus démocratiques, d'affaiblir les contre-pouvoirs, de favoriser la division, de conserver le pouvoir par tous les moyens. Or, plusieurs éléments de ce concept sont observables dans les décisions et les projets de lois de la CAQ. D'ailleurs, le Barreau du Québec a effectué une autre sortie médiatique cette semaine pour exprimer ses inquiétudes en lien avec l'affaiblissement de l'État de droit. Steve rappelle les impacts des projets de lois 1, 3, 9, 13 et 89. Il souligne que les mesures d'austérité

additionnées aux attaques antisyndicales et antisociales portent atteinte à plusieurs droits des citoyen.nes et des travailleurs et travailleuses.

La situation qui perdure depuis déjà plus d'un an a entraîné de multiples actions de mobilisation de la part de la CSN, de la FNEEQ et du SPECS : commissions parlementaires, manifestations, sorties médiatiques, etc. Ces moyens de pression s'inscrivent dans une volonté d'escalade des moyens de pression dont les objectifs sont expliqués à l'assemblée. Evelyne rappelle la résolution adoptée par la CSN en décembre 2025 au sujet de la réflexion sur la grève sociale. Elle propose une définition de la grève sociale, en insistant sur le fait que cette grève ne touche pas que les syndicats, qu'elle vise une portée sociale plus large et se fait hors du cadre légal. Elle rappelle la campagne Faire front de la CSN et les nombreuses raisons de faire front pour le filet social, pour nos droits et pour notre planète.

Evelyne fait la lecture de la recommandation 1 :

### **Recommandation 1**

**Considérant** l'état de crise des services publics, aggravé par les compressions et les restrictions budgétaires de la dernière année;

**Considérant** les attaques sans précédent du gouvernement à l'endroit des contre-pouvoirs au sein de la société, dont les syndicats;

**Considérant** l'entêtement idéologique de la CAQ sur ces enjeux, malgré sa perte de légitimité et d'appui populaire;

**Considérant** la campagne confédérale Faire front de la CSN;

### **Résolution 237.5**

« Il est proposé :

- Que le SPECS-CSN dénonce la dérive autoritaire du gouvernement du Québec qui s'observe dans la loi 14, les projets de lois 1, 3, 9 et 13, et l'utilisation préventive et répétée de la clause de dérogation;
- Que le SPECS-CSN entame dès maintenant une escalade de moyens de pression pouvant mener jusqu'à la grève sociale contre l'austérité ainsi que les attaques antisyndicales et antisociales du gouvernement en collaboration avec la CSN et ses alliés;
- Que le SPECS-CSN appelle la CSN à jouer un rôle de leader dans la lutte contre la dérive autoritaire du gouvernement du Québec en mobilisant ses membres et ses ressources financières à la hauteur des dangers auxquels nous sommes collectivement confrontés;
- Que le SPECS-CSN s'engage à se mobiliser en coalition avec les groupes de la société civile de l'Estrie, notamment les syndicats et les groupes communautaires, dans le but de lutter contre la dérive autoritaire du gouvernement du Québec;
- Que le SPECS-CSN invite ses membres à participer en grand nombre aux activités prévues dans le cadre de la Journée internationale des travailleurs et des travailleuses, en particulier à la manifestation nationale qui aura lieu le 2 mai 2026 à Montréal. »

Proposée par Evelyne Letendre

Appuyée par Julie Dionne

Une période de discussion est ouverte.

On se demande quelle est la position des personnes étudiantes sur ces enjeux. Evelyne mentionne qu'au début, l'AECS avait des préoccupations concernant le PL3 et craignait que cela s'applique aux associations étudiantes, ce qui ne semble pas être le cas pour le moment. Il pourrait tout de même y avoir un potentiel de mobilisation chez les personnes étudiantes, cela reste à voir.

Julie Dionne, représentante au CA, remarque qu'autour de la table du CA il y a unanimité sur les impacts des décisions prises par la CAQ. On souligne qu'aucune réponse des député.es n'a été reçue par rapport aux revendications.

On se demande si un échéancier est planifié, on a l'impression qu'il faudrait avancer vite à cause des prochaines élections qui auront lieu à l'automne. Il faut avoir en tête que les projets de loi ne changent pas même si le gouvernement change. Une grande manifestation nationale aura lieu le 2 mai, mais il y a actuellement une réorientation de la date pour la grève sociale. La FNEEQ et la CSN semblent vouloir attendre à l'automne. Tout le monde reconnaît le danger, mais qui va mettre en place le mouvement? On fait le maximum localement pour entraîner le mouvement et être prêt à agir. Il est nécessaire d'aller se chercher des mandats pour être prêts le moment venu.

Des membres soulignent qu'il est nécessaire de voter cela aujourd'hui. Il faut agir pour conserver nos droits fondamentaux, car il sera beaucoup plus difficile d'aller les rechercher si on les perd. On doit avoir le courage de dénoncer. Le travail des enseignant.es est de protéger les personnes étudiantes, donc on a aussi un devoir d'agir pour elles.

On mentionne que les organismes communautaires n'ont pas les ressources pour manifester. Il faut donc être là pour lancer le mouvement. On souligne qu'actuellement, en Estrie, les milieux communautaires sont la locomotive, ils ont des mandats, il est donc impératif de les appuyer. Il faut aussi penser aux milieux qui ont plus de difficultés avec leur patron. On mentionne qu'il faudra revenir en AG pour voter un mandat pour faire la grève sociale. Présentement, l'idée est d'envoyer un message.

**Adoptée à l'unanimité.**

## **7. Plage horaire commune – fin du projet-pilote, bilan et prochaines étapes**

Julie Dionne et Laurent Côté présentent le bilan de leur participation au Comité sur la plage horaire commune. Laurent rappelle l'historique de la création de cette plage horaire et les arguments qui ont amené sa création.

La plage avait été instaurée à l'automne 2024. La plage de 3 heures avait été prévue en milieu de journée pour assurer la présence des personnes étudiantes et semblait plus propice pour les stages.

Les objectifs : faciliter l'organisation des activités interdisciplinaires, de l'encadrement pédagogique des personnes étudiantes et d'activités avec différentes cohortes.

Julie présente les résultats du sondage effectué après une année d'application. 58 % du personnel considère alors que c'est positif. Plusieurs étaient favorables à ce que la plage soit de deux heures seulement (58%).

Des irritants sont mentionnés : pression sur l'horaire, conflits d'horaire pour les réunions, bris des horaires de travail, plage pas bien utilisée, mobilisation difficile.

Julie mentionne ensuite des options pour la suite : la plage de trois heures semble morte et enterrée. Les objectifs de départ ne semblent pas atteints. Une volonté de tester une formule moins problématique qui garde les personnes étudiantes au cégep, qui permet une meilleure organisation des activités et qui minimise le nombre de cours en soirée a été exprimée. La décision sera prise en Régie des études dans les prochains jours.

Les options qui sont discutées :

- Option A : aucune plage commune.
- Option B : plage commune de deux heures de 11h30 à 13h30. Les comités de programme techniques seulement resteraient dans cette plage, les autres non. Elle serait idéalement le mercredi.
- Option C : deux plages de deux heures de 11h30 à 13h30. Cela pourrait augmenter les cours qui se terminent à 18h30, mais permettrait d'avoir des plages dédiées pour toutes les activités. Cette possibilité a été amenée à la dernière minute, il faut mieux l'étudier. Selon François Loubier, ce serait moins pire que la plage de 3 heures. Toutefois, cette option pourrait ne pas survivre à la hausse de la population étudiante.

Des questions sont posées et des commentaires sont émis.

Les disciplines qui donnent des cours de deux heures s'inquiètent d'avoir à enseigner le soir. Les disciplines qui donnent des cours de 4 heures s'inquiètent de perdre des plages horaires d'avant-midi si la plage est à 11h30. Selon elles, les cours de fin de journée et de soir se multiplieront. On déplore que la plage proposée soit à 11h30 plutôt qu'à 12h30 ou plus tard en fin de journée. Selon François Loubier, ce serait la seule plage gérable dans l'optique d'une augmentation de la population étudiante. Certains programmes mentionnent des enjeux de stage si c'est le mercredi.

Certaines personnes soulignent qu'il y a tout de même plus de points positifs que de points négatifs au fait d'avoir une plage horaire commune.

On souligne que l'option B, qui permet d'avoir les comités de programmes hors de la plage horaire commune, est intéressante pour gérer les comités. Plusieurs avis favorables à l'option B sont émis.

On suggère que les plages de réunions départementales soient déplacées en fin de journées pour éviter les cours de fin de journée. Cela n'entre toutefois pas dans le mandat de ce comité.

On souligne aussi que certains cours sont cristallisés dans des horaires qui deviennent récurrents d'une session à l'autre, donc certaines personnes vont toujours avoir des cours qui se terminent tard. On se demande s'il est possible d'équilibrer les horaires pour éviter cette récurrence.

Un vote indicatif est pris pour donner un enlignement aux membres du comité même si nous ne sommes pas décisionnels dans ce dossier.

Option A : 3 personnes.

Option B : une majorité (mais la moitié de ces personnes préféreraient une option B à 12h30).

Option C : aucune personne.

## 8. PEQ (Programme d'expérience québécoise)

Jean-Christophe Dominique explique ce qu'est le PEQ et depuis quand il existe. Il rappelle les critères du programme. Ce programme permettrait d'obtenir le Certificat de sélection du Québec pour accélérer les démarches vers la résidence permanente. Il rappelle la situation actuelle : abolition du programme, tragédies pour nombres de personnes, mobilisation sociale. Il mentionne que certaines informations transmises par le gouvernement sont fausses, ce qui dénote une mauvaise compréhension du programme de la part du ministre. La CAQ a été le parti qui a changé le plus les règles du programme. Une manifestation a eu lieu samedi dernier à Sherbrooke, mais aussi dans d'autres villes. Jean-Christophe donne quelques exemples pour illustrer la situation. Plusieurs des personnes qui sont touchées par l'abolition de ce programme sont déjà des travailleurs et travailleuses impliquées dans la société québécoise.

### Recommandations 2 :

**Considérant que** le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) constituait un programme d'immigration de choix qui a fait la réputation du Québec partout à l'international depuis plus d'une décennie;

**Considérant que** le volet du programme destiné aux diplômés permettait l'intégration au Québec de talents d'exception francophones formés dans nos institutions scolaires prêts à intégrer rapidement le marché du travail;

**Considérant que** le volet du programme destiné aux travailleurs permettait de pérenniser l'apport considérable de ces travailleurs francophones possédant déjà une expérience de travail qualifiée au Québec;

**Considérant que** ces résidents temporaires sont arrivés au Québec alors que les programmes d'accès au PEQ étaient clairs, qu'ils ont respecté toutes les règles du MIFI et qu'ils ont agi de bonne foi en mettant tout en œuvre pour s'enraciner dans leur nouvelle communauté;

**Considérant que** la suppression du PEQ sans préavis a des impacts majeurs sur leur vie et est source de profonde détresse pour des milliers de personnes qui étudient et travaillent au Québec;

**Considérant que** le Programme de sélection des travailleurs qualifiés n'offre aucune prévisibilité et que la très grande majorité de ceux autrement admissibles au PEQ n'y seront jamais invités;

### Résolution 237.6

*« Il est proposé que le SPECS demande au gouvernement du Québec de mettre en place une clause de droit acquis pour toutes les personnes qui se trouvaient au Québec à titre de résidentes temporaires au jour de l'annonce de l'abolition du PEQ. »*

Proposée par Jean-Christophe Dominique  
Appuyée par Andrée-Anne Murray

On souligne que certains de nos collègues peuvent être touchés. Steve mentionne qu'une personne employée du cégep a dû retourner dans son pays d'origine. On souligne que c'est un exemple de la dérive autoritaire du gouvernement de la CAQ.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 9. Garda

Josée Morais mentionne les enquêtes qui sont sorties récemment dans les médias au sujet de Garda World. Le siège social est au Québec, mais l'entreprise s'est élargie et agit aussi aux États-Unis. Il nous semble important de prendre position dans ce dossier.

### Recommandation 3 :

**Attendu que** la firme GardaWorld est responsable de fournir les services de sécurité au collège;

**Attendu que** des enquêtes journalistiques indépendantes permettent d'établir que GardaWorld Security Services, la filiale états-unienne de GardaWorld, fournit des services de sécurité et de logistique au centre de détention Alligator Alcatraz en Floride, soit des gardiens de sécurité armés, des superviseurs, des transporteurs médicaux, des camions sécurisés, des équipements de transport, etc.;

**Attendu qu'**un rapport d'Amnistie internationale, publié en décembre 2025, fait état de torture et de conditions de détention inhumaines au centre de détention Alligator Alcatraz;

**Attendu** par ailleurs que le centre de détention Alligator Alcatraz en Floride est un maillon névralgique du système de répression mis en place par l'administration Trump et dont l'ICE (U.S. Immigration and Customs Enforcement) est le bras armé;

**Attendu** plus largement que la brutalité et la violence avec lesquelles sont menées les opérations d'arrestation, de détention et de déportation de personnes sans statut comme de citoyen·nes par les agent·es de l'ICE aux É.-U. excèdent clairement ce qui peut être jugé acceptable ou même humain dans une société libre et démocratique;

**Attendu** d'autre part que de nombreux cégeps gèrent eux-mêmes leur service de sécurité sans avoir recours à la sous-traitance par des firmes externes;

**Attendu que** la probité de toute firme de sécurité privée est susceptible d'être mise à mal par le contexte politique trouble et confus que nous traversons;

« Il est proposé que :

- Le SPECS exhorte le Cégep à rompre son lien d'affaires avec GardaWorld;
- Le SPECS demande au Cégep de faire en sorte que toute transition découlant de la fin du contrat de sous-traitance avec GardaWorld se traduise par la prise en charge des services de sécurité par le Cégep, incluant l'embauche des agent·es de sécurité actuellement affecté·es au Cégep par GardaWorld, afin d'assurer la continuité, la stabilité et la qualité des services, et que ces fonctions soient exercées au sein de la classe d'emploi d'agent·e ou d'agent à la prévention et à la sécurité prévue au Plan de classification, avec intégration à l'unité de négociation du personnel de soutien conformément au certificat d'accréditation;
- Les présentes résolutions soient transmises aux autres syndicats de la FNEEQ. »

Proposée par Josée Morais

Appuyée par Julie Dionne

On mentionne que les agents de sécurité qui travaillent au cégep ont été avisés par notre démarche. On souligne que leurs conditions de travail seraient supérieures avec cette proposition. Steve mentionne un projet de loi à venir qui veut abolir des décrets de convention qui s'appliquent aux personnes non

syndiquées, ce qui nuirait aussi aux gardiens. On souligne que les gardiens ont déjà été à l'emploi du cégep par le passé dans le contexte où la sous-traitance n'était pas autant à la mode.

Proposition d'amendement : changer le verbe « exhorte » pour le verbe « exige ».

Proposé par Michel Gagné  
Appuyé par Anne-Marie Leblanc

On valide la distinction de sens entre ces deux verbes. On souhaite envoyer un message plus fort.

Adopté à l'unanimité.

Retour à la proposition modifiée :

### **Recommandation 3**

**Attendu que** la firme GardaWorld est responsable de fournir les services de sécurité au collège;

**Attendu que** des enquêtes journalistiques indépendantes permettent d'établir que GardaWorld Security Services, la filiale états-unienne de GardaWorld, fournit des services de sécurité et de logistique au centre de détention Alligator Alcatraz en Floride, soit des gardiens de sécurité armés, des superviseurs, des transporteurs médicaux, des camions sécurisés, des équipements de transport, etc.;

**Attendu qu'**un rapport d'Amnistie internationale, publié en décembre 2025, fait état de torture et de conditions de détention inhumaines au centre de détention Alligator Alcatraz;

**Attendu** par ailleurs que le centre de détention Alligator Alcatraz en Floride est un maillon névralgique du système de répression mis en place par l'administration Trump et dont l'ICE (U.S. Immigration and Customs Enforcement) est le bras armé;

**Attendu** plus largement que la brutalité et la violence avec lesquelles sont menées les opérations d'arrestation, de détention et de déportation de personnes sans statut comme de citoyen·nes par les agent·es de l'ICE aux É.-U. excèdent clairement ce qui peut être jugé acceptable ou même humain dans une société libre et démocratique;

**Attendu** d'autre part que de nombreux cégeps gèrent eux-mêmes leur service de sécurité sans avoir recours à la sous-traitance par des firmes externes;

**Attendu que** la probité de toute firme de sécurité privée est susceptible d'être mise à mal par le contexte politique trouble et confus que nous traversons;

### **Résolution 237.7**

« Il est proposé que :

- *Le SPECS exige que le Cégep à rompre son lien d'affaires avec GardaWorld;*
- *Le SPECS demande au Cégep de faire en sorte que toute transition découlant de la fin du contrat de sous-traitance avec GardaWorld se traduise par la prise en charge des services de sécurité par le Cégep, incluant l'embauche des agent·es de sécurité actuellement affecté·es au Cégep par GardaWorld, afin d'assurer la continuité, la stabilité et la qualité des services, et que ces fonctions soient exercées au sein de la classe d'emploi d'agente ou d'agent à la prévention et à la sécurité prévue au Plan de classification, avec intégration à l'unité de négociation du personnel de soutien conformément au certificat d'accréditation;*

- *Les présentes résolutions soient transmises aux autres syndicats de la FNEEQ. »*

On souligne qu'on aimerait avoir d'autres propositions sur la sous-traitance pour poursuivre le travail dans les prochaines années.

Steve explique que la compagnie qui emploie les gardiens a déjà changé par le passé et garde généralement les mêmes employé.es. Par contre, leurs acquis sont perdus par rapport à l'ancienneté entre autres.

On se demande quelle est notre priorité : que Garda se retire d'Alcatraz ou que les gardiens soient employés par le cégep. On veut s'assurer que la proposition vise le bon objectif. On se demande si une mobilisation suivra si la direction n'effectue pas de changement. Une représentante au CA portera le message et fera des vérifications, mais elle croit qu'on a un devoir moral dans cette situation.

Un membre propose d'ajouter un « attendu que » pour demander la protection des acquis des travailleurs et travailleuses :

« Attendu que les valeurs syndicales valorisent le maintien et la protection des acquis des travailleurs et travailleuses lorsque la compagnie qui les emploie change. »

Les membres de l'exécutif appellent leurs collègues à demeurer bienveillants envers ces travailleurs et travailleuses qui n'endossent pas forcément les valeurs de leur employeur.

**Adoptée à l'unanimité.**

## 10. Élections

### 10.1 Nomination d'un.e président.es d'élection, d'un.e secrétaire et de deux scrutateurs

#### **Résolution 237.8**

*« Il est proposé de nommer Chantal Gauvreau à la présidence et Mathieu Poulin-Lamarre au secrétariat d'élection ainsi que Anne-Marie Leblanc et Michel Gagné comme personnes scrutatrices. »*

Chantal Gauvreau propose et Catherine Ladouceur appuie.

Adoptée à l'unanimité.

### 10.2 Élection au Comité de la FG (remplacement de Félix Morin)

Le poste s'adresse à une personne d'une discipline autre que les quatre disciplines principales de la FG. Le mandat se termine à la fin de la session.

Ouverture de la période de mise en nomination.

Myriam Chiasson se propose.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

**Myriam Chiasson** est élue par acclamation.

## 10.3 Élections aux comités institutionnels

### I-02 CÉ (Commission des études)

Le poste s'adresse à une personne représentant Tremplin DEC en élection aux années paires jusqu'en juin 2028.

Michèle Le Risbé explique la création de ce poste.

Ouverture de la période de mise en nomination.

Chantal Gauvreau propose Marie-Claude Brosseau.

Aucune autre candidature reçue.

Fermeture de la période de mise en nomination.

**Marie-Claude Brosseau** est élue par acclamation.

--

### I-13 Comité consultatif des arts et de la culture

Il reste toujours un poste vacant pour une personne représentant le secteur préuniversitaire autre qu'artistique jusqu'en juin 2027.

Ouverture de la période de mise en nomination.

Aucune candidature reçue.

## 11. Divers

### 11.1 PÉR (Programme d'étudiantes et d'étudiants réfugiés)

Jean-Luc Fillion fait partie du Comité PÉR. Il rappelle le programme. Le programme paie les coûts pendant 12 mois pour la personne étudiante parrainée. Les personnes étudiantes contribuent par leurs frais d'inscription. Le cégep contribue au logement et aux frais de scolarité. Le SPECS fait un don chaque année pour soutenir le programme. Le coût de la vie augmente, le coût des billets d'avion a aussi beaucoup augmenté. Jean-Luc invite donc les membres à contribuer à une campagne de financement individuelle. Les informations seront envoyées dans un QLP. Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC) est l'organisme avec lequel le programme collabore. Des reçus d'impôts seront émis.

On salue le travail du comité.

### 11.2 Culture

Caroline Fontaine mentionne une pétition pour le maintien des budgets pour la culture à l'école. On peut la signer jusqu'au 26 mars sur le site de l'Assemblée nationale.

Elle souligne aussi la campagne *J'achète une sortie culturelle*.

## 12. Levée de l'assemblée.

### **Résolution 237.9**

« L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé de lever l'assemblée à 15h. »

Proposée par Anne-Marie Leblanc et appuyée par Marie-Claude Tremblay.

Adoptée à l'unanimité.

Rédigé par Evelyne Letendre, secrétariat SPECS